

« Images de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer – Mémoires de l'Empire colonial français »

par Elodie Salmon*

« Interprète certain et autorisé de l'opinion coloniale tout entière »¹ : c'est ainsi que Paul Bourdarie, personnalité fondatrice et premier Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences coloniales (A.S.C.), qualifiait en 1927 la toute jeune société savante. Cet article, s'il a pour objet de brosser l'histoire de l'Académie, cherche à correspondre pleinement aux finalités de la publication pour laquelle il est écrit, *Images et Mémoires*.

À défaut d'être en capacité de retracer une histoire iconographique de l'Académie, il convient de s'intéresser au sens et à la cohérence de l'association de ces deux termes. Si l'« image » est la représentation d'une personne ou d'une chose par le biais de différents supports, ce vocable ne doit pas seulement être compris comme synonyme d'illustration. C'est également la représentation mentale que l'on se fait de quelque chose ou de quelqu'un. Transposée dans le passé, cette dernière acception d'« image » constitue un avatar du mot « mémoire », signifiant « représentation mentale du passé ». Considérés au pluriel et associés, les deux termes prennent une résonance particulière, qui fait écho à l'évolution de l'Académie depuis sa fondation. À ses débuts celle-ci répondait à une série de finalités, toutes relatives aux représentations que les fondateurs se faisaient de l'Empire colonial.

Fondée en 1922, elle est le fruit de cet après-guerre où la « Plus grande France » est à la fois victorieuse, agrandie, et affaiblie par les nombreuses pertes, humaines et matérielles engendrées par le conflit. Les puissances coloniales doivent alors faire face à l'éclatante entrée en scène des États-Unis qui prônent l'autodétermination des peuples et lancent, avant de s'en retirer, les premiers jalons de la Société des Nations, confiant les possessions confisquées aux vaincus à des puissances tutrices, au nom d'une « mission sacrée de civilisation ». Plus tard, dans le contexte de l'après Seconde Guerre mondiale, la scène internationale étant dominée par deux grandes puissances anticoloniales, et les mentalités ayant évolué – notamment du fait de l'instruction en métropole d'élites ultramarines, mais aussi du rôle joué par les peuples dominés dans le conflit – l'Académie se voit fortement incitée à changer de titre, ce qu'elle fait en 1957, substituant « sciences d'outre-mer » à « sciences coloniales » (A.S.O.M.).

Cette société savante, dont la raison d'être même, l'Empire colonial français, a maintenant disparu depuis plus de cinquante ans, existe toujours. L'intérêt de cette étude est d'interroger les stratégies de mutation, pour ne pas dire de survie, de l'institution. Il lui a fallu évoluer, opérer un glissement thématique et terminologique pour finalement, se reconstruire autour de sujets fédérateurs. Il s'agit de voir comment l'A.S.O.M. a redéfini ses objectifs au fil de l'histoire, évoluant d'un rôle de constructrice de l'image de l'Empire vers celui de garante d'une certaine mémoire du passé colonial de la France, tout en s'ouvrant à un « outre-mer » beaucoup plus large.

Un projet ambitieux : construire l'image de l'Empire français

Expression de l'« humanisme colonial »

La séance de fondation se tint après quelques réunions préparatoires, le 8 juillet 1922, au siège de l'Alliance française, dont les trente-huit personnalités, présentes ou excusées, figurent sur la liste des fondateurs. Au cours



Fig. 1 : Le logo actuel de l'ASOM
(Source : le site internet de l'Académie)

¹* Agrégée d'Histoire, Allocataire à l'Université Paris-Sorbonne

¹ Rapport annuel de Bourdarie, dans *Académie des Sciences coloniales* [que nous abrégerons dorénavant : ASC] – *Comptes rendus des séances, Communications*, Tome IX– 1927. Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales [que nous abrégerons dorénavant : SEGMC], Paris, 1927, p.30.

des séances suivantes, les 20 novembre et 4 décembre de la même année, les membres du premier Bureau furent désignés par acclamation : Albert Lebrun, ancien Ministre des Colonies, fut choisi comme Président fondateur, Gabriel Hanotaux, ancien Ministre des Affaires étrangères, comme Président². Les quatre premiers vice-présidents furent Paul Doumer, sénateur, ancien Ministre des Finances et futur Président de la République, Louis Archinard, général d'armée, Ernest Roume, administrateur colonial, et Auguste Pavie, célèbre explorateur. Paul Bourdarie et ses émules avaient estimé qu'il fallait un recrutement d'excellence, de personnalités mues par une même « foi coloniale », et considéraient que l'institution ainsi créée devait d'emblée être reconnue par les autorités gouvernementales, chose faite dès 1926.³ Les personnalités membres furent dès lors issues des institutions les plus prestigieuses de la République française : Académie française, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Académie des Sciences morales et politiques, Académie de Médecine, Institut Pasteur, Muséum d'Histoire naturelle, Sorbonne, Collège de France...⁴

La séance solennelle d'ouverture de l'A.S.C. se tint à la Sorbonne le 18 mai 1923, sous la présidence du Ministre des Colonies, Albert Sarraut, ancien gouverneur général de l'Indochine, qui avait déposé à la Chambre des députés le 12 avril 1921 un projet de loi « portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises »⁵. Auteur de *La mise en valeur des colonies*, publié en 1923, il partait du constat que les ressources et les facultés étaient inégalement réparties à la surface de la Terre : les peuples africains et asiatiques disposant de richesses naturelles importantes, et les Européens ayant la possibilité de les faire progresser moralement et matériellement⁶. Le but était de rapprocher les colonies de la métropole, et inversement, mais également de légitimer sur la scène internationale, la domination française sur ces territoires ultramarins.

À cette occasion, le premier Secrétaire perpétuel, Paul Bourdarie, énonça quatre verbes qui devinrent la devise de l'Académie : savoir, comprendre, respecter, aimer⁷.

Né en 1864 dans le Lot, Paul Bourdarie [Fig. 2] était un publiciste colonial et journaliste. Il fut secrétaire général de la Société africaine de France après une mission d'études économiques au Congo, de 1894 à 1897. En 1898, il remplit une mission d'études sur l'hévéa en A.O.F., et au Fernan Vaz. Proche des milieux dits indigénophiles, il créa en 1906 la *Revue indigène*, publiée jusqu'en 1930. Au moment où il fonda l'Académie des Sciences coloniales, il enseignait depuis 1908 l'histoire et la sociologie de l'A.E.F. au Collège libre des sciences sociales⁸.

Le courant appelé « indigénisme », dont ce savant est l'une des figures emblématiques, exigeait une réforme drastique de la politique coloniale qui, s'inscrivant dans une surenchère républicaine, proposait une feuille de route pour remplir la « mission civilisatrice » de la France⁹. Ce mouvement, souhaitant « relever la condition de l'indigène »¹⁰, perpétuait de fait l'existence de cette catégorie d'assujettis. Aussi, convient-il d'insister sur le caractère passionnément colonialiste de l'entreprise.

Les premiers statuts déterminent la vocation de l'Académie, dès l'article premier :

« L'Académie des Sciences coloniales est fondée pour susciter, encourager, développer, coordonner les



Fig. 2 : Paul Bourdarie
(source : *Annuaire 2012*)

² *Académie des Sciences d'Outre-Mer* [que nous abrègerons désormais ASOM] - *Comptes rendus trimestriels*, Tome XXXVI. Paris, 1976, p.814.

³ *Ibid.*, p.810.

⁴ ASC - *Comptes rendus*. Tome V, 1924. SEGMC, Paris, 1926, p. 9.

⁵ *Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises renvoyé à la Commission d'Algérie, des colonies et protectorats*. Imprimerie de la Chambre des députés, Paris, 1921.

⁶ DIMIER Véronique, *Le gouvernement des coloniales, regards croisés franco-britanniques*. Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2004, p. 118.

⁷ *Annuaire 2012 de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer*, op. cit. , p. 11.

⁸ SIBEUD Emmanuelle, *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930*. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002, pp. 281-282.

⁹ *Ibid.*, p. 121.

¹⁰ *Ibid.*

études intéressant les colonies et servir de centre de travail à la vie intellectuelle des colonies et des pays de protectorat ou d'influence »¹¹.

Le domaine d'étude est donc étendu dès l'origine, et l'on précise que sont concernées les contrées où se fait ressentir, plus ou moins profondément, l'influence française dans le monde. Le but est donc d'encourager, de mettre en valeur et d'organiser l'activité intellectuelle en rapport avec l'Empire.

Le deuxième impératif est celui du rayonnement de la culture française, de son image, et plus particulièrement de sa langue. En effet, l'Académie doit encourager « par tous moyens en son pouvoir la diffusion de l'idéal français, de la langue française dans l'étendue du domaine extérieur et colonial »¹². La société savante a donc une mission de représentation hors des frontières de l'Empire, comme l'expose Paul Bourdarie, lors d'une réunion publique, le 15 novembre 1924, en citant Albert Sarraut :

« [Il faut] montrer et prouver le rôle important que jouent dans notre colonisation l'intellectualité française et le sentiment français de moralité internationale et humaine. »¹³

Diffuser l'idéal colonial

Coloniaux passionnés, les Académiciens déploraient dans leur majorité l'indifférence, voire l'hostilité que ces questions pouvaient susciter dans l'opinion publique. Dès lors, le rôle de la nouvelle institution fut de diffuser la passion pour l'outre-mer. Cette tâche fut clairement formulée par le Ministre des Colonies De Chappedelaine lors de l'allocution prononcée à l'occasion de la séance plénière du 11 mars 1932 :

« Mais ce qui, par-dessus tout, caractérise l'Académie des Sciences coloniales, c'est le rôle d'éducatrice de l'opinion coloniale en France qui lui revient du fait même de sa spécialisation et de sa haute autorité. »¹⁴

Il s'agissait en somme de promouvoir l'un des éléments de grandeur de la France. Paul Bourdarie en fit la doléance au Ministre et membre fondateur Albert Sarraut, le 12 mars 1933 :

« Monsieur le ministre, notre Compagnie est tout entière vouée au service de la grandeur coloniale de la France. Et c'est dans un élan de foi coloniale que nous vous demandons de vous employer, soit au pouvoir, soit au Parlement, à ce que cette notion d'empire dont nous souhaitons si ardemment la diffusion dans l'esprit des Français, soit mise à la place que l'histoire a faite sienne, c'est-à-dire sur le même plan que celle de grande nation. »¹⁵

L'enjeu était de convaincre les masses de l'ardente priorité que constituait la mission que l'Histoire avait confiée au pays.

Guider le politique

Dans l'esprit des fondateurs, l'Académie ne devait pas être un simple outil pour les autorités, mais un organe de propositions spontanées, destiné à infléchir les grandes orientations de la politique coloniale. Le premier Secrétaire perpétuel percevait l'activité académique comme, certes, portée sur les sciences humaines, mais devant avoir une utilité effective. Les hommes réunis dans la société savante naissante étaient donc des hommes de terrain, des hommes d'action, et non des « géographes de cabinet », comme l'expliqua Paul Bourdarie dans le discours qu'il prononça lors de la première séance publique :

« Certes, les études rétrospectives d'histoire agrémentent parfois ses séances, (...). Mais la vie vivante de nos divers groupes de colonies, dans le sens du devenir, préoccupe notre compagnie d'une façon très particulière. »¹⁶

L'Académie prit position sur diverses questions, d'actualité ou non, et en fit part aux pouvoirs politiques, par différents biais, que ce soit lors des réunions publiques annuelles – tribune d'expression commode pour être entendu du Ministre de tutelle – ou par le biais de courriers, ou de vœux. Tout au long de l'entre-deux-guerres, l'Académie, tenait en effet une séance plénière annuelle en présence du Ministre des Colonies dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne. Garante inlassable de l'intégrité territoriale de l'Empire, l'institution ne se contentait pas de revendiquer l'indivisibilité. Plus d'une fois, les discours du Secrétaire perpétuel furent teintés d'un souci du « devoir de mémoire » pour les acteurs ayant conquis l'Empire, comme ce 27 mars 1935 :

« Si nous pouvions interroger, en même temps que les survivants de la magnifique épopée africaine, ceux

¹¹ ASC – *Comptes rendus des séances, Communications*, Tome 1^{er} – 1922-1923. SEGMC, Paris, 1924, Statuts, article premier.

¹² Ibid.

¹³ ASC – *Comptes rendus*, Tome III, 1924. SEGMC, 1925, p. 13.

¹⁴ ASC – *Comptes rendus des séances, Communications*, Tome XVII – 1932. SEGMC, 1933, p. 10.

¹⁵ ASC – *Comptes rendus des séances, Communications*, Tome XIX – 1933. SEGMC, 1934, p. 16.

¹⁶ ASC – *Comptes rendus des séances, Communications*, Tome XVII – 1932. SEGMC, 1933, p. 9.

des nôtres qui parsèment de leurs restes les immensités de notre belle Afrique, sans aucun doute nous répondraient-ils qu'ils ont conquis l'empire pour que celui-ci soit jalousement gardé et fermement défendu, aussi bien contre les indiscretes réclamations de peuples amis que contre les entreprises de peuples ennemis, et qu'aucune parcelle de cet empire n'est superflue, négligeable ou inutile. »¹⁷

C'est surtout de sa position initiale de garante de l'unité de l'Empire que découlent toutes les doléances, vœux et suggestions adressés aux autorités durant cette première période. De l'exigence de la suppression de la transportation des bannis en Guyane, à la réorganisation de l'enseignement colonial, en passant par la promotion de la construction d'une ligne de chemin de fer transsaharienne, les sujets de prises de position étaient variés. Détaillons le cas d'une proposition concrète d'administration coloniale. Le 13 mars 1933, P. Bourdarie suggéra la création « d'un Ministère des Colonies chargé de gouverner et d'administrer tous nos territoires d'outre-mer avec leurs 60 millions d'êtres humains et qui serait réellement un Ministère d'empire. »¹⁸

En effet, il faut savoir qu'à cette époque, les territoires d'outre-mer relevaient de trois ministères différents. En plus du Ministère des Colonies, le Ministère des Affaires étrangères gérait les protectorats, et l'Algérie dépendait du Ministère de l'Intérieur. Ce vœu fut très succinctement exaucé, puisqu'un Ministère de la France d'Outre-mer fut créé le 29 janvier 1934, pour disparaître avec la crise politique du 6 février de la même année.

Cette période marque l'apogée de l'audibilité de la société savante auprès des autorités de tutelle. Après la Seconde Guerre mondiale, et pendant toute la durée des décolonisations, la classe politique s'en détourna.

L'évolution du projet : les images de l'Académie

À travers trois jalons de l'histoire de l'Académie, nous allons tenter de percevoir comment elle a travaillé son image parallèlement à une évolution nécessaire de ses positions et objectifs.

Pendant et à l'issue des guerres de décolonisation, divers vœux et avis furent formulés, tantôt pour défendre le droit des Eurasiens après l'indépendance de l'Indochine¹⁹, tantôt pour refuser les évolutions allant vers la rupture avec les protectorats nord-africains et avec l'Algérie²⁰, ou encore pour insister sur la nécessité de ne pas laisser les territoires africains en marge du Marché commun. À chaque fois, ces revendications eurent des échos discrets.

Le changement de nom en 1957

Une mutation terminologique s'opéra après la Seconde guerre mondiale. Sous la IV^e République, plus question de « colonies », mais d'« États associés à l'Union française ». Aux débuts de la V^e République, plus question d'« Empire français », on parle d'« États membres de la Communauté »²¹.

C'est le 1er mars 1957 qu'Oswald Durand, troisième Secrétaire perpétuel, ouvrit le débat sur l'éventualité d'un changement de nom. D'une part, le terme « coloniales », désuet, avait revêtu dès l'après-guerre un caractère péjoratif, évoquant la domination européenne. D'autre part, les autorités faisaient pression sur la société savante pour qu'elle change son nom. En effet, à partir de janvier 1946, sous le gouvernement tripartite du socialiste Félix Gouin, le Ministre Marius Moutet, en charge de ces questions n'était plus à la tête du Ministère des Colonies, mais du Ministère de la France d'Outre-mer. À chaque rencontre avec le Ministre, le Secrétaire perpétuel entendait des critiques à propos du nom de son organisation :

« J'ai été saisi de l'objection suivante pour ainsi dire, chaque fois que je me suis rendu rue Oudinot²² pour y discuter notamment de notre budget : "Pourquoi, me dit-on, conservez-vous le terme « coloniales » ? Nous avons, ici, une optique sur la politique vis-à-vis des Territoires d'outre-mer que semble contredire votre appellation d'Académie des Sciences coloniales. Vous paraissez vouloir conserver une indépendance qui se traduit par le maintien d'un titre qui nous gêne et pourtant notre autorité de tutelle s'exerce sur vous." Et je sens bien que mon audience va en s'amenuisant. »²³

Utiliser « outre-mer », dans la mesure où les relations étudiées ne relevaient plus, en tout cas idéalement, de rapports de domination, était de plus en plus encouragé. Le Gouverneur Deschamps estimait par exemple que « coloniales » était une expression dépassée :

¹⁷ ASC – *Comptes rendus des séances*, Communications, Tome XXIII, 1935. SEGMC, 1936, p. 15.

¹⁸ ASC – *Comptes rendus des séances*, Communications, Tome XIX – 1933. SEGMC, 1934, p. 16.

¹⁹ ASC – *Comptes rendus des séances*, Communications, Tome XV – 1955. ASC, Paris, p. 360.

²⁰ ASC – *Comptes rendus des séances*, Communications, Tome XVI – 1956. ASC, Paris, p. 81-83.

²¹ ASC – *Comptes rendus des séances*, Communications, 1960. ASC, Paris, p. 74.

²² Siègne du Ministère des Colonies, aujourd'hui du Ministère des Outre-mer.

²³ ASC – *Comptes rendus des séances*, Communications, 1957. ASC, Paris, p. 90.

« Qui donne l'exemple ? C'est l'École nationale de la France d'Outre-mer, qui a changé son nom ; c'est le Ministère de la France d'outre-mer qui a changé son nom de Ministère des Colonies ; c'est encore le très peu révolutionnaire Comité de l'Empire, devenu le Comité central de la France d'outre-mer. De tels exemples ne nous incitent-ils pas à un peu de modestie ? Allons-nous rester toujours sur ce roc isolé, « fantôme à étonner les gens », comme disait Pascal. Non, certes, si nous voulons vivre et faire œuvre utile. »²⁴

Lors de cette séance de débat, peu d'Académiciens se manifestèrent pour refuser catégoriquement. Néanmoins, certaines voix s'élevèrent, comme celle de René Pinon, ancien historien et journaliste politique, refusant d'admettre le caractère péjoratif du terme « coloniales », et de céder « au moment où [l'Académie] est attaqué[e] »²⁵. Le principal argument était qu'il était dommage d'abandonner un terme duquel il n'estimait pas avoir à rougir.

Finalement, le principe du changement de nom fut voté à 18 voix contre 7. Au terme du processus déjà démarré, les Académiciens en étaient conscients, le nombre des territoires sous dépendance française ayant fondu comme neige au soleil, le spectre couvert par l'expertise de la société savante allait largement se réduire. Aussi, semblait-il nécessaire à une importante majorité d'entre eux, pour la survie, administrative et médiatique d'une part, intellectuelle d'autre part, de trouver une expression plus large, qui permettait d'englober les espaces sous domination française, et ceux l'ayant été. À l'issue de longs débats, le 5 avril 1957, l'appellation d'Académie des sciences d'outre-mer obtint une large majorité de 57 voix sur 74 votants.

La célébration du cinquantième de l'Académie

Les indépendances actées, l'heure n'était plus pour l'Académie à se poser en garante de l'intégrité territoriale de l'Empire.

Le 28 mai 1973, fut célébré au Centre français du Commerce extérieur, avenue d'Iéna, non loin du siège de la rue La Pérouse acquis durant la guerre, le cinquantième de l'Académie des Sciences d'Outre-mer. À cette occasion, le Premier Ministre Pierre Messmer, futur membre titulaire, ainsi que Jean-François Deniau, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, étaient présents. « (...) notre Compagnie **adapte** ses nouvelles structures à la décolonisation en cours »²⁶ expliqua ce jour-là le Secrétaire perpétuel Robert Cornevin.

Cette notion d'adaptation est parfaitement choisie pour désigner le processus qui s'opérait depuis l'après-guerre au sein de l'Académie. Une adaptation pour la survie, une mise en conformité avec l'esprit majoritaire était en cours, afin de redonner une légitimité à cet ancien outil de la politique coloniale.

À cette occasion, l'Académie émit un timbre-poste à son image²⁷ [Fig. 3], réalisé par le graveur Jacques Combet. Il présente une fleur, dont la tête forme un planisphère, la tige se prolongeant par les feuilles pour former un cœur. Malgré son apparence géographique, cette image ne l'est pas. Les parallèles et les méridiens, grossièrement représentés, sortent de la carte, alors qu'ils sont censés se poursuivre de l'autre côté du globe. Les feuilles de la tige sont prolongées par quatre lignes sur lesquelles sont inscrits les quatre mots de la devise académique. La mappemonde n'est pas, comme habituellement sous nos latitudes, européenocentrée, mais axée sur l'Asie et l'Océan indien. Il est assez frappant de noter que cette carte, ayant l'apparence d'un planisphère, est en fait une seule face étirée d'un globe. En effet, les continents américains n'y figurent pas. La plus grande partie de l'Océan Pacifique et les Amériques sont donc censées être de l'autre côté, au prix d'une déformation certaine de la projection. Cela pourrait-il indiquer que les travaux de l'A.S.O.M. ne s'intéressent pas à cette partie du globe ? Pourtant, l'Empire colonial français y est né, bien avant de concerner l'Afrique et l'Asie. Il s'agit ici d'une représentation artistique de la vocation nouvellement élargie de l'institution, qui tend à lui donner une image universelle.



Fig. 3 : Timbre émis à l'occasion du 50^e anniversaire de l'A.S.O.M.

²⁴ Ibid., p. 96.

²⁵ Ibid., p. 99.

²⁶ ASOM, *Comptes rendus trimestriels*, Tome XXXIII – 1973. Paris, 1973, p. 386.

²⁷ ASOM, *Mondes et cultures, Comptes rendus trimestriels*, Tome XLIII – 1983. Paris, 1983, p. 584.



Fig. 4 : Premier symbole de l'Académie des Sciences Coloniales (source : *Académie des Sciences Coloniales Comptes rendus des séances, Communications*, T. 1^{er}, 1922-1923, SEGMC, Paris, 1924, p. 1)



Fig. 5 : Logo figurant sur les annuaires de 2001 à 2005 (source : *Annuaire 2002*)

Les emblèmes de l'Académie : une évolution de son image

Pour reprendre les conclusions du Professeur Jacques Frémeaux lors d'une de ses communications faite à l'A.S.O.M.²⁸, intéressons-nous au symbole représentant l'Académie en couverture de son périodique, qui a évolué avec elle. De 1923 à 1970, la vignette présentait un motif éloquent colonial [Fig. 4]. Sur la droite, une femme, vêtue d'une tunique d'apparence grecque, coiffée d'un casque colonial, regarde vers l'horizon. Une palme dans la main gauche, elle s'appuie de la main droite sur un mur bas, gravé de l'immuable devise de l'Académie. Devant elle, on distingue la mer, d'où émerge la ligne d'un rivage. À gauche, apparaît un soleil rayonnant, sans qu'il soit possible de déterminer dans quelle direction regarde le personnage. La jeune femme, incarnation de l'Académie, se pose ainsi en observatrice bienveillante de contrées lointaines, non visibles à l'œil nu. Ici, la réalité étymologique de l'expression « outre-mer » prend toute sa dimension.

À partir de 1970, cette image disparaît et n'est pas remplacée avant 2005 sur la couverture de *Mondes et cultures*. Entre temps néanmoins, les annuaires de l'Académie furent ornés d'un simple planisphère coloré, géographiquement correct, présentant la face du globe centrée sur l'Asie et l'Océan indien, l'Europe et l'Afrique figurant à l'ouest et l'Océanie à l'est [Fig. 5]. Par conséquent, les Amériques sont absentes de ce symbole, tout comme de l'avatar choisi pour le timbre anniversaire.

En 2005, réapparaît un logo de l'Académie [Fig. 1] : une mappemonde, entourée de la devise inscrite dans un cercle, lui-même couronné de lauriers, ou peut-être d'oliviers. Comme pour le timbre, l'image d'apparence géographique ne l'est pas, puisqu'au sein du même cercle sont figurées toutes les terres émergées, de façon extrêmement stylisée. L'image est centrée sur l'Europe, le méridien de Greenwich et l'équateur se rejoignant perpendiculairement au centre. À cause du diamètre et des libertés du dessinateur, l'Europe est méconnaissable et la France invisible. Cela peut-il correspondre à un nouvel élargissement des préoccupations de l'Académie ? Les Amériques sont désormais représentées. De fait, les sujets abordés par les séances de la société savante font depuis une vingtaine d'années place à ces contrées, dont l'histoire est incontestablement liée à celle de la première France coloniale, et à la Francophonie.

Une société savante garante des mémoires coloniales

La compagnie a été capable de réorienter complètement ses activités et de recouvrer un relatif rayonnement ces dernières décennies.

²⁸ FREMEAUX Jacques, « Quatre-vingt-dix ans d'Histoire de l'Académie des sciences d'outre-mer », dans *Mondes et cultures*, Tome LXXI, 2011, Volume 1, pp. 572-581.

D'illustres Académiciens

L'une des raisons qui fait le prestige de l'Académie est la présence en ses rangs de personnalités illustres, pour certaines de dimension internationale. Ne prenons qu'un exemple appuyé par un document photographique. Le 2 octobre 1981, Léopold Sédar Senghor, élu membre correspondant, fut reçu à l'Académie en présence du Président de la République François Mitterrand [Fig. 6]. Ancien député du Sénégal-Mauritanie, ancien Ministre de la République française il avait à cette date, quitté la Présidence de la République du Sénégal depuis un an²⁹. À cette occasion René Plevin prononça une allocution destinée à M. Senghor :

« Nous pensons que si l'Union française en tant que construction institutionnelle n'existe plus, son esprit doit demeurer, dans l'intérêt même de nos frères d'Afrique. Nous sommes donc tout naturellement de ceux qui se félicitent qu'à travers les changements d'hommes, de majorités, de gouvernements, la France continue à vouloir être le champion du dialogue Nord-Sud et de l'accroissement de l'aide à l'Afrique et aux pays les moins avancés de tous les continents. »³⁰

Ce passage illustre assez efficacement la position de l'Académie depuis les indépendances. La coopération doit être la clef des relations entre anciennes métropole et colonies. Concernant les liens que l'Académie entretient avec les autorités, il ne s'agit plus ici des fastes de l'entre-deux-guerres. Cependant, la présence exceptionnelle du chef de l'État contraste avec la période de totale unilatéralité qui a couru de l'après-guerre aux indépendances. Progressivement, des contacts se renouaient, et l'Académie faisait à nouveau l'objet d'attentions ponctuelles de la part des pouvoirs publics. Il faut dire que l'institution a su évoluer avec la politique ultramarine française, et adopter un vocabulaire plus consensuel et de nouveaux thèmes fédérateurs.

De nouveaux thèmes fédérateurs

Pendant et après le second conflit mondial, s'opéra, nous l'avons vu, une mutation terminologique très nette substituant progressivement la notion d'« outre-mer » à celle de « colonies ». Après les indépendances, il convint de trouver un vocable suffisamment large pour désigner l'ensemble des territoires ayant eu une communauté de destin avec la France. Le terme de « francophonie » prit son essor à la fin des années 1960. Dans un premier temps, pour substituer les expressions anciennes d'« Empire colonial », et, ensuite, d'« Union française » puis de « Communauté française », on utilisa rapidement l'expression de « pays francophones », parallèlement à celle d'« outre-mer ». C'est par extension, à partir de cet adjectif « francophone », qu'apparut progressivement le concept bien plus large de « francophonie », indiquant un ensemble en soi. Désignant étymologiquement la somme des personnes qui parlent régulièrement le français (langue maternelle, d'usage, d'enseignement ou choisie), il semble que ce soit le géographe Onésime Reclus qui, le premier, utilisa la notion³¹. Absent de l'édition du *Littré* de 1970, le terme est signalé dans un dictionnaire plus récent comme étant « l'ensemble politico-culturel des peuples qui parlent le français », apparu « vers 1960 »³². De fait, c'est après les indépendances que ce terme, commode pour désigner une étendue géographique couvrant l'ensemble territorial autrefois occupé par l'Empire colonial français, prit son essor.

Reprenant à son compte les évolutions de la politique ultramarine française, l'Académie s'imposa l'usage désormais incontournable de cette notion. Ne perdons pas de vue que dès les premiers statuts, datant de 1922, le souci du rayonnement de la culture française, et plus particulièrement de sa langue, était soulevé. Rappelons que ce fut d'ailleurs au siège de l'Alliance française (dont l'ambition était de porter la culture française à l'extérieur des frontières) que, le 8 juillet 1922, s'était tenue la réunion ayant permis de concrétiser le projet de fondation.



Fig. 6 : Le Président François Mitterrand serrant la main du Président Léopold Sédar Senghor à l'A.S.O.M., le 2 octobre 1981

(source : Institut François Mitterrand, droits réservés I.F.M.)

²⁹ assemblee-nationale.fr

³⁰ *Mondes et cultures, Comptes rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'Outre-mer*, Tome XLI-1-1981. Paris, 1981, p. 16.

³¹ Encyclopédie universalis, 2012.

³² *Dictionnaire encyclopédique universel*, Précis, Paris, 1996, p. 537.

D'importants acteurs de l'émergence de cette notion furent ou sont encore des membres de l'A.S.O.M. Par exemple, le Secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer, Xavier Deniau, frère de Jean-François, était venu le 3 novembre 1972, faire une conférence sur « La Francophonie et les départements d'outre-mer ». Cette importante personnalité, élue membre titulaire en 1974, est tout à fait emblématique de la démarche que nous décrivons. Ancien élève de l'École nationale de la France d'Outre-mer, il fut administrateur colonial en Indochine, puis au Cameroun et au Sénégal. Député U.D.R. du Loiret, il lança, en 1966, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.), devenue l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Dans l'allocution qu'il prononça le 2 octobre 1981 devant l'Académie des Sciences d'Outre-mer, Léopold Sédar Senghor présenta son projet d'édifier « ensemble un " Commonwealth à la française " »³³.

À cette date, l'homme politique sénégalais n'en était pas à ses débuts de chantre de la francophonie. Normalien et agrégé de grammaire, il avait enseigné les Lettres classiques plusieurs années avant la guerre. Poète, il avait occupé la chaire de linguistique de l'E.N.F.O.M. jusqu'à l'indépendance, ce qui le lia probablement à certains Académiciens ayant été élèves de cette École. Auteur en 1962 de l'article « Le français, langue de culture », dans la revue *Esprit, le Français, langue vivante*, il avait qualifié la francophonie d'« Humanisme intégral qui se tisse autour de la terre »³⁴.

Le projet exposé par L. S. Senghor fut concrétisé en 1984, quand fut créé un Haut Conseil de la Francophonie, ayant pour mission de « préciser le rôle de la francophonie et de la langue française dans le monde moderne »³⁵. Aujourd'hui, c'est l'Organisation internationale de la Francophonie (O.I.F.) qui tient ce rôle. D'ailleurs, le poste de Secrétaire général, créé en 1997 au Sommet de Hanoï, a été occupé en premier lieu par Boutros Boutros-Ghali, jusqu'en 2002, et aujourd'hui par Abdou Diouf³⁶, tous deux membres associés de l'Académie.

L'intérêt pour ce thème ne s'essouffla pas par la suite. Prenons le cas emblématique du colloque que l'A.S.O.M. organisa les 20 et 21 février 1989, sous le haut patronage de sa Commission de la Francophonie, dont l'intitulé était « État et perspectives de la Francophonie dans le monde »³⁷. À cette occasion, le Ministre délégué à la Francophonie, Alain Decaux, qui venait d'être élu membre titulaire, était présent.

Pourtant, la francophonie désigne un ensemble plus large que l'ancien Empire colonial français. Dès lors, elle était devenue l'un des derniers avatars du rayonnement de la France dans le monde. Comme si, une fois la domination politique disparue, la langue française était l'une des traces les plus évidentes laissées par cette action outre-mer de la France. En ce sens, elle constituerait un levier d'influence internationale, mobilisant une ressource culturelle, la langue, qui véhicule un modèle politique et social attractif et idéalisé, hérité du siècle des Lumières et de la Révolution française. Lors de sa réception à l'A.S.O.M. comme membre associé, le 3 avril 1998, Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de la Francophonie, exprima clairement cette théorie communautaire de vue :

« Quelle que soit la variété de notre histoire, notre degré de développement, notre puissance économique ou politique, nous savons bien que nous partageons des valeurs communes. Celles de la liberté, de la démocratie, du pluralisme, du respect de l'état de droit, de la défense des droits de l'homme. »³⁸

Souvent associé à celui de « francophonie », le second thème récurrent depuis les décolonisations est celui de la « coopération ». Boutros Boutros-Ghali l'exprima clairement dans son allocution. Il préconisait de « donner à la coopération économique francophone plus d'efficacité »³⁹. Dès 1964, la cinquième section de l'Académie émettait un vœu au nouveau Ministre de tutelle, celui de l'Éducation nationale, déclarant l'A.S.O.M. « soucieuse de servir la coopération entre la France et l'Afrique francophone »⁴⁰.

La société savante a donc réussi sa mutation, en retrouvant une légitimité intellectuelle par l'adoption de thèmes lui permettant de rester en adéquation avec ses premiers buts.

³³ *Mondes et cultures, Comptes rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'Outre-mer*, Tome XLI-1981. Paris, 1981, p. 21.

³⁴ esprit.presse.fr

³⁵ Décret n° 84-171 du 12 mars 1984, culture.gouv.fr

³⁶ francophonie.org

³⁷ *Mondes et cultures, Comptes rendus trimestriels*, Tome XLIX – 1989. Paris, 1989, p. 220.

³⁸ *Mondes et cultures, Comptes rendus trimestriels*, Tome LVIII – 1998. Paris, 1998, p. 12.

³⁹ Ibid., p.13.

⁴⁰ ASC – *Comptes rendus des séances, Communications*, Tome XXIV – 1964. ASC, Paris, 1964, p. 555.

Histoire ou mémoire coloniale ?

Souvent opposée à l'Histoire, la mémoire serait « la présence du passé, sous différentes modalités, dans les sociétés, les groupes sociaux ou les individus, façonnée par les subjectivités et les enjeux propres à chacun de ses porteurs »⁴¹. La mémoire est reconstruite en fonction des enjeux du présent. Qualifiée de « coloniale », elle renvoie souvent au récit national élaboré à propos de la colonisation⁴².

En plein débat national sur la loi du 23 février 2005, dont l'alinéa 4 prévoyait que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord »⁴³, l'A.S.O.M. prit position. Cet article de loi, qui portait plus globalement sur la reconnaissance de la Nation et la contribution nationale en faveur des Français rapatriés, avait suscité dans l'opinion publique de nombreuses protestations, notamment de la part d'historiens. Le vœu émis en la séance du 27 janvier 2006, rappelait que les membres de l'A.S.O.M. « ont pour la plupart servi dans les territoires placés anciennement sous l'autorité de la France ou dans des pays en voie de développement ; qu'ils peuvent unanimement témoigner des apports de celle-ci à l'émancipation des peuples et à leur évolution politique, économique et sociale » et qu'ils constatent « sans se dissimuler les aspects négatifs qui accompagnent toute œuvre humaine, que les aspects positifs ne peuvent être contestés ». Ici, l'A.S.O.M. entendait défendre l'héritage, considéré comme « positif », de l'action française outre-mer. De la même façon, Luc Durand-Réville, ancien Président de l'Académie, ancien sénateur du Gabon, professeur et chef d'entreprise, décédé en 1998⁴⁴, avait légué à l'A.S.O.M. une fondation dont les intérêts devaient servir à récompenser annuellement un ouvrage par un prix. Selon les vœux du donateur, il s'agissait de promouvoir une œuvre traitant des « aspects positifs de la colonisation ». À l'issue d'une bruyante polémique menée par le Conseil représentatif des associations noires de France, l'intitulé du prix fut modifié, en accord avec les descendants de l'ancien Président de l'Académie compréhensifs⁴⁵.

Indéniablement, c'est un « rôle mémoriel » que se donne la société savante. Il ne faut pas perdre de vue que l'historien, s'il tend à rapporter les faits selon des critères scientifiques, est lui-même inséré dans les enjeux de mémoire, « qu'il soit partie prenante de leur définition ou bien pris à témoin par les porteurs des identités en jeu »⁴⁶. Néanmoins, contrairement à la finalité que se donne un historien, les mémoires sont souvent, consciemment ou non, sélectives, car partielles et partiales.

Somme toute, il apparaît qu'en réorientant ses travaux après les indépendances, la société savante a pu se détacher d'une image de « club des anciens coloniaux » qui risquait de lui nuire dans un contexte de repentance politique. Dans cette mutation, le temps qui passe a bien entendu été un allié. Mais ce travail a aussi été favorisé par l'élection de personnalités étrangères au passé colonial français, ou qui y sont liées – en toute neutralité – par leur profession, ou leur passion, par exemple des historiens.

L'Académie a réussi le tour de force de convertir sa légitimité, en s'adaptant littéralement aux évolutions du contexte de la politique ultramarine française, sur le plan intérieur comme international. Elle a creusé un sillon pour s'y faire une place, en s'adaptant aux circonstances. À ses débuts, la société savante se présentait comme la garante de l'intégrité territoriale de l'Empire. Aujourd'hui, elle reste un conservatoire mémoriel de cette période, s'assignant un devoir de mémoire de l'œuvre française outre-mer. Nous avons constaté l'évolution de ses thèmes d'étude, ainsi que l'appropriation des sujets et de la terminologie générale employée par les autorités de tutelle. D'ailleurs, si le thème de la francophonie constitue un gage de conservation mémorielle, représentant une réminiscence concrète du passé colonial français, il est en outre une promesse d'histoire commune à venir, permettant de se tourner vers des perspectives futures.

Le travail de recherche en Histoire entrepris, encouragé, montre bien la volonté des représentants de l'Académie de marquer aujourd'hui un arrêt pour porter un regard sur le passé, le plus objectif possible, et de s'affranchir des implications passionnelles inhérentes à ce type d'institution. En effet, cette préoccupation mémorielle n'occulte pas un réel intérêt pour des travaux s'attachant au monde présent et à son avenir.

⁴¹ OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Les mots de l'historien*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2004, p. 68.

⁴² DULUCQ Sophie, KLEIN Jean-François, STORA Benjamin (dir.), *Les mots de la colonisation*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2008, p. 70.

⁴³ Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés (1), legifrance.gouv.fr

⁴⁴ senat.fr

⁴⁵ Entretien avec Pierre GÉNY, Secrétaire perpétuel de l'A.S.O.M. le 22 mai 2012.

⁴⁶ OFFENSTADT Nicolas (dir.), op. cit., p. 69.